

NEOVACS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.263.690 €
Siège social : 3-5 Impasse Reille, 75014 Paris
391 014 537 RCS Paris

NOTE COMPLEMENTAIRE AU PROSPECTUS VISE PAR L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS LE 18 MARS 2010 SOUS LE NUMERO 10-055 ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 212-25 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.

Mise à la disposition du public à l'occasion :

- de l'admission aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris de la totalité des actions existantes (les « Actions Existantes ») composant le capital de la société Néovacs ;
- de l'admission aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris d'un nombre maximum de 2 346 605 actions nouvelles à provenir de la conversion des obligations convertibles en actions et de l'exercice des bons de souscriptions d'actions (les « Actions Additionnelles ») ;
- du placement dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert auprès du public en France et d'un Placement Global auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, d'un nombre maximum de 3 030 729 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public et de leur admission aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris (les « Actions Nouvelles »).

Fourchette de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement :

Entre 4,80€ et 5,60€ par action.



En application des articles L. 412-1 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°10-085 en date du 8 avril 2010 sur la présente note complémentaire d'information au prospectus déjà visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le n°10-055.

Cette note complémentaire d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1 du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié " *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Cette note complémentaire d'information incorpore par référence le prospectus de la Société Néovacs visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055.

Des exemplaires du prospectus et de la présente note complémentaire au prospectus sont disponibles sans frais auprès de la société NEOVACS, 3-5 Impasse Reille, 75014 Paris Cedex et sur son site Internet (www.neovacs.fr), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

NOTE INTRODUCTIVE

La présente note complémentaire d'information a été établie en application des dispositions de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF et fait suite à la réduction de l'enveloppe de l'augmentation de capital à 11M€ (au lieu de 20M€ initialement prévue dans le Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055) et de la fixation d'une fourchette de prix (désormais fixée entre 4,80€ et 5,60 € au lieu d'une fourchette de prix indicative entre 5,20€ et 6€ indiquée dans le Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055).

Néovacs ayant engagé un processus d'introduction en bourse sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris, un prospectus a été visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055.

Le Conseil d'Administration de Néovacs réuni le 31 mars 2010 a décidé à l'unanimité de poursuivre ce processus selon de nouvelles modalités de l'Offre et de calendrier telles qu'exposées dans la présente note complémentaire au prospectus.

Il est précisé que les ordres émis dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à prix Ouvert (OPO) sont révocables jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre, soit le 14/04/2010 à 17h.

* * *

Seuls les paragraphes du Prospectus ayant fait l'objet d'une modification sont présentés dans la note complémentaire, sous leur numérotation d'origine.

* * *

SOMMAIRE

RESUME

A.4 Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement.....	4
A.7 Déclaration sur le fonds de roulement net.....	4
B.1 Raison de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission	4
B.2 Modalités de l'opération.....	5
C DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL.....	6
C.2 Dilution	6
C.3 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres	7
C.4 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	7
D. Modalités pratiques	8
D.1 Calendrier prévisionnel de l'opération	8
D.2 Modalités de souscription	8

PREMIERE PARTIE

1. personnes responsables	10
1.1 Responsable du complément au prospectus	10
1.2 Attestation du Responsable de l'information	10
12. Information sur les tendances	11

DEUXIEME PARTIE

2. FACTEURS DE RISQUE DE MARCHÉ LIÉS À L'OPÉRATION POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES.....	13
3 INFORMATIONS DE BASE	14
3.1 déclaration sur le fonds de roulement net	14
3.2 capitaux propres et endettement au 28 février 2010.....	14
3.4 motifs de l'offre et utilisation du produit.....	15
4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ÊTRE ADMISES À LA NEGOCIATION.....	16
4.6 Autorisations d'émission des actions	16
4.6.5 Décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2010.....	16
4.7 Date prévue d'émission des actions	19
5. CONDITIONS DE L'OFFRE	20
5.1 Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription.....	20
5.1.1 Conditions de l'Offre	20
5.1.2 Montant de l'Offre.....	20
5.1.3 Période et procédure de souscription.....	21
5.1.4 Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités.....	22
5.1.5 Réduction de la souscription	22
5.1.6 Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription	22
5.1.7 Révocation des demandes de souscription	22
5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des actions	23
5.1.9 Publication des résultats de l'Offre	23
5.1.10 Droits préférentiels de souscription (procédure d'exercice - négociabilité).....	23
5.2 plan de distribution et allocation des actions.....	23
5.2.2 Intention de souscription par les actionnaires ou administrateurs actuels.....	23
5.2.4 Résultats de l'Offre – Début des négociations.....	23
5.2.5 Surallocation et rallonge	23
5.3 fixation du prix.....	24
5.3.1 Modalités de fixation du prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement.....	24
5.3.2 Publication du Prix de l'Offre	26
5.3.3 Disparité de Prix	26
6. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION.....	27
6.1 admission aux négociations.....	27
6.5 Stabilisation.....	27
8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE	28
9 DILUTION.....	29
9.1 incidence de l'émission sur la quote part des capitaux propres	29
9.2 incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	29

ANNEXES.....	32
--------------	----

A.4 TABLEAU SYNTHETIQUE DES CAPITAUX PROPRES ET DE L'ENDETTEMENT

Rubriques	28/02/2010 – en € (données non auditées)
Total dettes financières courantes	174 384
Total dettes financières non courantes	8 077 010
Capitaux propres au 28/02/2010	- 1555 016
Liquidités	5 565 895
Créances financières à court terme	95 912
Endettement financier courant	174 384
Endettement financier courant net	-5 487 423
Endettement financier non courant net	8 077 010
Endettement financier net	2 589 587

A.7 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société ne dispose pas, à la date de visa de la note complémentaire au Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Le montant nécessaire à la poursuite de son exploitation au cours des 12 mois suivants la date de visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note complémentaire au Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055 est estimé à 13 M€. La trésorerie disponible au 31 décembre 2009 (2,3M€), la souscription de la deuxième tranche d'obligations convertibles pour un montant de 4,2 M€ au cours du premier trimestre 2010 et les versements de crédit d'impôt recherche (1,5M€) et des subventions OSEO (1,5M€) permettront à la Société de poursuivre ses activités de recherche pendant les 5 prochains mois environ à partir de la date de visa sur la note complémentaire au Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055.

La préparation de l'introduction en bourse et le financement de 11M€ à 14,54 M€ qui en découle, constitue la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour remédier à cette situation de trésorerie. En cas de réalisation partielle de l'opération, c'est-à-dire en cas de limitation de l'augmentation de capital à 8,25M€, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie pendant environ 13 mois suivant la date de visa compte tenu des ressources de trésorerie dont elle dispose déjà et qui sont rappelées précédemment.

La Société entend poursuivre sa recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée. Cette levée de fonds privée serait d'environ 15 millions d'euros et des contacts avancés incluant la réalisation de « due diligence » ont eu lieu en 2009 et se poursuivent en 2010.

B.1 RAISON DE L'OFFRE ET UTILISATION PREVUE DU PRODUIT DE L'EMISSION

L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris sont destinées à permettre à la Société de poursuivre le développement des deux principaux produits que sont le TNF-K (à hauteur de 75% de la levée de fonds) et l'IFN-k (à hauteur de 25% de la levée de fonds) et plus particulièrement de :

- ✓ Poursuivre et finaliser l'étude de phase I/II pour le Kinoïde TNF α dans la maladie de Crohn ;
- ✓ Poursuivre et finaliser l'étude de phase IIa pour le Kinoïde TNF α dans la Polyarthrite Rhumatoïde ;
- ✓ Lancer l'étude de la Phase I/IIa pour le Kinoïde IFN α (Lupus) ;
- ✓ Lancer l'étude de phase IIa pour le Kinoïde TNF α .

Il est précisé qu'une limitation de l'augmentation de capital à 75% n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que la Société souhaite poursuivre au cours des prochains exercices.

B.2 MODALITES DE L'OPERATION

Nombre initial d'Actions Offertes	Un maximum de 2 291 667 Actions Nouvelles (sur la base du bas de fourchette) à émettre représentant 17,55% du capital et 10,67% des droits de vote après augmentation de capital
Clause d'Extension	15% de l'Offre, soit un maximum de 343 750 actions supplémentaires (soit un maximum de 2 635 417 Actions Nouvelles)
Option de Surallocation	Le nombre d'Actions Nouvelles pourrait être augmenté d'un maximum de 395 312 actions supplémentaires (soit un maximum de 3 030 729 Actions Nouvelles en considérant un exercice total de la Clause d'Extension).
Fourchette de prix fixée	Entre 4,80 € et 5,60 € par action, soit un prix médian de la fourchette à 5,20€.
Produit brut de l'émission	11 M€ susceptible d'être porté à 12,65 M€ en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et à 14,55 M€ en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. En cas de réalisation de l'Opération à 75%, le produit brut de l'émission serait égal à 8,25M€.
Produit net estimé de l'émission	10,2 M€
Valorisation avant et après opération	Sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20 €, la valorisation de la Société sur la base d'un actionnariat existant (hors exercice du capital potentiel) ressort à 55 M€ avant Opération (après prise en compte de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA-C) et à 66 M€ après opération. Sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20 €, la valorisation de la Société sur la base d'un actionnariat totalement dilué ressort à 62,67 M€ avant Opération (après prise en compte de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA-C) et à 73,67 M€ après opération.
Date de jouissance des actions nouvelles	1 ^{er} janvier 2010
Emission des actions nouvelles	Sur le marché Alternext, dès leur émission prévue le 20 avril 2010, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes de la Société (code ISIN : FR0004032746) Les trois principaux actionnaires historiques de la Société se sont engagés à souscrire à la présente augmentation de capital selon la répartition suivante :
Intention de souscription des principaux actionnaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Novartis Venture Fund à hauteur de 1 M€ ;▪ Truffle Capital à hauteur de 1 M€ ;▪ OTC à hauteur de 0,5 M€ ; <p>Ce montant global de 2,5 M€ pourra être porté à 3,0M€ s'il était besoin pour la réussite de l'opération.</p> <p>Ces investisseurs détiennent également des obligations convertibles pour un montant de 7,4M€ qui seront intégralement converties en actions ordinaires le jour de première cotation sur le marché Alternext. Le montant des OCA n'est pas inclus dans le produit brut de l'Opération.</p>

Les actionnaires détenant plus de 2,5% du capital de la Société ainsi que les membres de la direction se sont engagés irrévocablement à conserver les actions de la société Néovacs qu'ils détiennent et en conséquence à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit :

Engagement de conservation

- (i) la totalité desdites actions pendant une durée de 180 jours à compter de la date de première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris,
- (ii) Puis, 70% desdites actions pendant une durée de 270 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris ;
- (iii) Enfin, 50% desdites actions pendant une durée de 360 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris ;

Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions de la Société pourront être réalisées à compter du 15 avril 2010 et jusqu'au 14 mai 2010 inclus.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

C DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

C.2 DILUTION

Actionnaires	Après conversion des OC et exercice des BSA-C* ("Actions Additionnelles")				Sur une base totalement diluée			
	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote
Famille Zagury	656 700	6,20%	1 313 400	6,91%	656 700	5,45%	1 313 400	6,41%
M. Jean François Bensahel	204 400	1,93%	408 800	2,15%	204 400	1,70%	408 800	2,00%
Sous total fondateurs	861 100	8,13%	1 722 200	9,06%	861 100	7,14%	1 722 200	8,41%
Fonds gérés par Truffle Capital	4 747 444	44,83%	8 887 244	46,75%	4 747 444	39,37%	8 887 244	43,40%
Novartis Venture Fund	3 147 324	29,72%	5 067 724	26,66%	3 147 324	26,10%	5 067 724	24,75%
OTC Asset Management	1 215 627	11,48%	2 099 727	11,05%	1 215 627	10,08%	2 099 727	10,25%
Sous total investisseurs	9 110 395	86,02%	16 054 695	84,45%	9 110 395	75,56%	16 054 695	78,40%
Personnes physiques	234 800	2,22%	464 600	2,44%	234 800	1,95%	464 600	2,27%
Société THE NEPHEWS Ltd	123 400	1,17%	246 800	1,30%	123 400	1,02%	246 800	1,21%
Société ALPHA FI	99 900	0,94%	199 800	1,05%	99 900	0,83%	199 800	0,98%
DEBIOINNOVATION	83 400	0,79%	166 800	0,88%	83 400	0,69%	166 800	0,81%
Comité scientifique	63 400	0,60%	126 800	0,67%	63 400	0,53%	126 800	0,62%
Société JAPAN CLINIC	13 800	0,13%	27 600	0,15%	13 800	0,11%	27 600	0,13%
Administrateurs (hors investisseurs)	500	0,00%	1 000	0,01%	246 300	2,04%	246 800	1,21%
Dahlia	0	0,00%	0	0,00%	119 900	0,99%	119 900	0,59%
Autres actionnaires	619 200	5,85%	1 233 400	6,49%	984 900	8,17%	1 599 100	7,81%
Managers/salariés	0	0,00%	0	0,00%	1 101 200	9,13%	1 101 200	5,38%
TOTAL	10 590 695	100,00%	19 010 295	100,00%	12 057 595	100,00%	20 477 195	100,00%

*Calcul du nombre d'actions créées sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€

Actionnaires	Après levée de fonds de 11M€* correspondant à l'Offre initiale				Après levée de fonds de 11M€ sur une base totalement diluée			
	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote	Nb d'actions	% DDV et capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote
Famille Zagury	656 700	5,17%	1 313 400	6,22%	656 700	4,63%	1 313 400	5,81%
M. Jean François Bensahel	204 400	1,61%	408 800	1,94%	204 400	1,44%	408 800	1,81%
Sous total fondateurs	861 100	6,78%	1 722 200	8,15%	861 100	6,08%	1 722 200	7,62%
Fonds gérés par Truffle Capital*	4 939 751	38,88%	9 079 551	42,98%	4 939 751	34,85%	9 079 551	40,19%
Novartis Venture Fund	3 339 631	26,28%	5 260 031	24,90%	3 339 631	23,56%	5 260 031	23,28%
OTC Asset Management	1 311 780	10,32%	2 195 880	10,39%	1 311 780	9,26%	2 195 880	9,72%
Sous total investisseurs	9 591 162	75,48%	16 535 462	78,27%	9 591 162	67,67%	16 535 462	73,19%
Personnes physiques	234 800	1,85%	464 600	2,20%	234 800	1,66%	464 600	2,06%
Société THE NEPHEWS Ltd	123 400	0,97%	246 800	1,17%	123 400	0,87%	246 800	1,09%
Société ALPHA FI	99 900	0,79%	199 800	0,95%	99 900	0,70%	199 800	0,88%
DEBIOINNOVATION	83 400	0,66%	166 800	0,79%	83 400	0,59%	166 800	0,74%
Comité scientifique	63 400	0,50%	126 800	0,60%	63 400	0,45%	126 800	0,56%
Société JAPAN CLINIC	13 800	0,11%	27 600	0,13%	13 800	0,10%	27 600	0,12%
Administrateurs (hors investisseurs)	500	0,00%	1 000	0,00%	246 300	1,74%	246 800	1,09%
Dahlia	0	0%	0	0%	119 900	0,85%	119 900	0,53%
Autres actionnaires	619 200	4,87%	1 233 400	5,84%	984 900	6,95%	1 599 100	7,08%
Managers/Salariés	0	0,00%	0	0,00%	1 101 200	7,77%	1 101 200	4,87%
Nouveaux investisseurs	1 634 618	12,86%	1 634 618	7,74%	1 634 618	11,53%	1 634 618	7,24%
TOTAL	12 706 080	100,00%	21 125 680	100,00%	14 172 980	100,00%	22 592 580	100,00%

*Calcul du nombre d'actions créées sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€

C.3 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres au 31/12/2009 - tels qu'ils ressortent des comptes au 31/12/2009 - et du nombre d'actions composant le capital social au 31/12/2009) est la suivante :

	Au 31/12/2009	Après division du nominal de l'action par 100	Après émission des Actions Nouvelles*	Après émission des Actions Nouvelles et après exercice de la Clause d'Extension	Après émission des Actions Nouvelles et après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Capitaux propres**	-1 555 016	-1 555 016	16 047 437	17 610 808	19 322 060
Nombre d'actions existantes	84 246	8 424 600	12 706 080	13 023 387	13 388 290
Capitaux propres de la Société par action (€)	-18,46	-0,18	1,26	1,35	1,44

* incluant la conversion des obligations convertibles et l'exercice des BSA-C décrits au §10 et au §21 de la partie I du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055 et hors résultat sur la période

** Après prise en compte des frais liés à la présente opération (Cf §8 de la partie 1 de la présente note complémentaire au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055)

C.4 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Opération	1 %	0,70%
Après émission de 2.115.385 ⁽²⁾ Actions Nouvelles provenant de la présente Offre et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,66%	0,59%
Après émission de 1.586.539 Actions Nouvelles provenant de la présente Offre ⁽³⁾ et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,69%	0,62%

(1) Incluant les obligations convertibles ainsi que l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital décrites au § 21 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055.

(2) Calcul du nombre d'actions sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€.

(3) En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75% (sur la base du point médian de la fourchette).

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente Opération	1 %	0,70%
Après émission de 2.432.692 Actions Nouvelles provenant de la présente Offre après exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,65%	0,58%
Après émission de 2.797.595 Actions Nouvelles provenant de la présente Offre après exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,63%	0,57%

(Calcul sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€)

D. MODALITES PRATIQUES

D.1 CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

8 avril 2010	Visa de l'AMF sur la note complémentaire au Prospectus.
9 avril 2010	Diffusion d'un communiqué de la Société annonçant les nouvelles modalités de l'Offre. Diffusion d'un avis de NYSE Euronext Paris relatif aux nouvelles modalités de l'Offre.
14 avril 2010	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris).
15 avril 2010	Réunion du Conseil d'Administration aux fins, notamment, de fixer le Prix de l'Offre, de décider de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension. Publication par NYSE Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre. Diffusion par la Société d'un communiqué de presse indiquant les modalités définitives de l'Offre.
15 avril 2010	Centralisation par NYSE Euronext Paris de l'OPO. Première cotation sur le marché Alternext. Emission des actions issues de la conversion des OC et de l'exercice des BSA-C
15 avril 2010	Signature du contrat de liquidité.
20 avril 2010	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global. Réunion du Conseil d'Administration constatant la réalisation de l'augmentation de capital.
21 avril 2010	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.
14 mai 2010	Date limite du recours à l'Option de Surallocation (26 ^{ème} résolution de l'AG du 15 février 2010). Fin de la période de stabilisation éventuelle.

D.2 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Offre Publique à Prix Ouvert (OPO) :

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre devront être passés par écrit auprès d'établissements de crédit ou d'entreprises d'investissement habilités en France à recevoir et transmettre des ordres pour le compte d'investisseurs.

Les ordres reçus pendant la durée de l'Offre pourront être servis avec réduction et seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables.

Placement Global :

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par INVEST SECURITIES, société de bourse, au plus tard le 14 avril 2010 à 17 heures.

PREMIERE PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU COMPLEMENT AU PROSPECTUS

Monsieur Guy Charles Fanneau de La Horie, Directeur Général
3-5 Impasse Reille, 75014 Paris
Tél : 01 53 10 93 00
Fax : 01 53 10 93 03

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente note et dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055 ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente note complémentaire.

Les informations financières historiques présentées dans le Prospectus ont fait l'objet d'un rapport du contrôleur légal pour les exercices clos au 31/12/09, 31/12/08 et 31/12/07 pour les besoins du Prospectus, qui comporte une observation, figurant au § 20.1.2 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055 : « ... Nous attirons votre attention sur la situation financière de la société au 31 décembre 2009 et sur les mesures annoncées par la direction pour permettre à la société de poursuivre son exploitation telles que décrites dans la note 2 de l'annexe des comptes (« Principes, règles et méthodes comptables »). »

Fait à Paris, le 8 avril 2010

Guy Charles Fanneau de La Horie
Directeur Général

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Cf. Annexes de la présente note complémentaire au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055

DEUXIEME PARTIE

2. FACTEURS DE RISQUE DE MARCHÉ LIÉS À L'OPÉRATION POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES OFFERTES

Absence de garantie de bonne fin

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Il est par ailleurs précisé que si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

En cas de réalisation de l'opération à 75%, le produit brut de l'émission serait égal à 8,25M€. Il est précisé qu'une limitation de l'augmentation de capital à 75% n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que la Société souhaite poursuivre au cours des prochains exercices.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société ne dispose pas, à la date de visa de la note complémentaire au Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055, d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Le montant nécessaire à la poursuite de son exploitation au cours des 12 mois suivants la date de visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note complémentaire au Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055 est estimé à 13 M€. La trésorerie disponible au 31 décembre 2009 (2,3M€), la souscription de la deuxième tranche d'obligations convertibles pour un montant de 4,2 M€ au cours du premier trimestre 2010 et les versements de crédit d'impôt recherche (1,5M€) et des subventions OSEO (1,5M€) permettront à la Société de poursuivre ses activités de recherche pendant les 5 prochains mois environ à partir de la date de visa sur la note complémentaire au Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055.

La préparation de l'introduction en bourse et le financement de 11M€ à 14,54 M€ qui en découle, constitue la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour remédier à cette situation de trésorerie. En cas de réalisation partielle de l'opération, c'est-à-dire en cas de limitation de l'augmentation de capital à 8,25M€, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie pendant environ 13 mois suivant la date de visa compte tenu des ressources de trésorerie dont elle dispose déjà et qui sont rappelées précédemment.

La Société entend poursuivre sa recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée. Cette levée de fonds privée serait d'environ 15 millions d'euros et des contacts avancés incluant la réalisation de « due diligence » ont eu lieu en 2009 et se poursuivent en 2010.

3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT AU 28 FEVRIER 2010

Rubriques (Données non auditées)	28/02/2010 en €
Total dettes financières courantes	174 384
<i>faisant l'objet de garanties</i>	
<i>faisant l'objet de nantissements</i>	
<i>sans garanties ni nantissements</i>	174 384
Total dettes financières non courantes	8 077 010
<i>faisant l'objet de garanties</i>	
<i>faisant l'objet de nantissements</i>	
<i>sans garanties ni nantissements</i>	8 077 010
Capitaux propres au 28/02/2010 (hors résultat intermédiaire au 28 février 2010)	- 1 555 016
<i>Capital social</i>	1 263 690
<i>Primes</i>	22 635 355
<i>Réserves légales</i>	
<i>Autres réserves (dont affectation du résultat au 31/12/2009)</i>	-25 454 061
(A) Trésorerie	747 891
(B) Equivalent de trésorerie	
(C) Titres de placement	4 818 004
(D) Liquidités (A)+(B)+(C)	5 565 895
(E) Créances financières à court terme	95 912
(F) Dettes bancaires à court terme	
(G) Part courante des dettes non courantes	
(H) Autres dettes financières à court terme	174 384
(I) Endettement financier courant (F)+(G)+(H)	174 384
(J) Endettement financier courant net (I)-(E)-(D)	- 5 487 423
(K) Dettes financières bancaires à plus d'un an	
(L) Obligations émises	7 537 778
(M) Autres dettes financières à plus d'un an	539 232
(N) Endettement financier non courant net (K)+(L)+(M)	8 077 010
(O) Endettement financier net (J)+(N)	2 589 587

Les dettes indirectes et/ou conditionnelles sont décrites au chapitre 20 de la partie 1 du Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055 (note 16- Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux).

3.4 MOTIFS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris sont destinées à permettre à la Société de poursuivre le développement des deux principaux produits que sont le TNF-K (à hauteur de 75% de la levée de fonds) et l'IFN-k (à hauteur de 25% de la levée de fonds) et plus particulièrement de :

- ✓ Poursuivre et finaliser l'étude de phase I/II pour le kinoïde TNF α dans la maladie de Crohn ;
- ✓ Poursuivre et finaliser l'étude de phase IIa pour le Kinoïde TNF α dans la Polyarthrite Rhumatoïde ;
- ✓ Lancer l'étude de la Phase I/IIa pour le Kinoïde IFN α (Lupus) ;
- ✓ Lancer l'étude de phase IIa pour le kinoïde TNF α .

Il est précisé qu'une limitation de l'augmentation de capital à 75% n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que la Société souhaite poursuivre au cours des prochains exercices.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE ADMISES À LA NEGOCIATION

4.6 AUTORISATIONS D'EMISSION DES ACTIONS

4.6.5 Décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2010

MODIFICATION DES MODALITES INITIALEMENT ARRETEES DANS LE CADRE DE L'ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE SUR LE MARCHE ALTERNEXT DE NYSE-EURONEXT PARIS

Le Président rappelle que, lors de sa réunion en date du 15 mars 2010, le Conseil d'administration, avait fait usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 15 février 2010 aux termes de sa Vingt-Cinquième résolution, sous condition suspensive de la décision de NYSE Euronext Paris d'admettre les actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext, et fixé les caractéristiques des actions à émettre ainsi que les autres modalités de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global (l'« Offre »).

Il rappelle que l'Assemblée Générale du 15 février 2010 avait fixé les principales caractéristiques de la délégation de compétence ainsi qu'il suit :

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital fixé à 750.000 euros par émission d'un nombre maximum de 5.000.000 d'actions nouvelles de valeur nominale de 0,15 euro ;
- Durée de la délégation de compétence : jusqu'à la date de règlement-livraison des actions à émettre lors de l'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.

L'Assemblée Générale avait, par ailleurs, décidé que le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles serait fixé par le Conseil d'Administration à l'issue de la période de placement et résulterait de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration avait décidé l'émission d'un nombre maximal de 3.846.154 Actions Nouvelles de la Société de valeur nominale de 0,15 euro, représentant un montant nominal d'augmentation de capital maximal de 576.923,10 euros.

L'Autorité de Marchés Financiers a donné son visa sur le Prospectus sous le numéro 10-055 en date du 18 mars 2010.

Le Président ajoute que lors de sa réunion du 30 mars dernier, il a été décidé d'étendre la période de passation des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Global (initialement fixée du 19 mars 2010 au 30 mars 2010 à 17 heures) pour s'achever le 14 avril 2010 à 17 heures, sauf clôture anticipée, et la modification en conséquence de la clôture du délai de souscription à cette même date.

Le Président indique ensuite aux administrateurs qu'à ce jour, à l'examen de la demande de la part des investisseurs, il convient de modifier les modalités de l'Offre, afin de répondre correctement à la demande et d'atteindre un objectif de souscription et de capitaux levés permettant de réaliser cette opération. Ces modifications devraient donner lieu à l'établissement d'une note complémentaire au Prospectus ayant reçu le visa le 18 mars dernier, laquelle note devrait également faire l'objet d'un visa, estimé au plus tard pour le 12 avril 2010.

Après discussions et recommandations d'Invest Securities, le Président présente les modalités modifiées de l'Offre, laquelle porterait désormais sur un nombre maximal de 2.291.667 Actions Nouvelles de la Société émises dans le cadre de l'usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 15 février 2010, qui en a été faite par le Conseil d'Administration du 15 mars 2010, correspondant à une souscription de 11.000.001,60 euros et une augmentation de capital de 343.750,05 euros.

Concernant la procédure de fixation du prix, celle-ci resterait inchangée par rapport à celle préalablement définie, mais la fourchette de prix serait, quant à elle, désormais fixée entre 4,80€ et 5,60 € (au lieu de 5,20 euros et 6 euros).

Le calendrier de l'Offre serait désormais celui-ci :

8 avril 2010	Visa de l'AMF sur la note complémentaire au Prospectus.
9 avril 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un communiqué de la Société annonçant les nouvelles modalités de l'Offre. - Diffusion d'un avis de NYSE Euronext Paris relatif aux nouvelles modalités de l'Offre.
14 avril 2010	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris).
15 avril 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Conseil d'Administration aux fins, notamment, de fixer le Prix de l'Offre, de décider de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension. - Publication par NYSE Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre. - Diffusion par la Société d'un communiqué de presse indiquant les modalités définitives de l'Offre.
15 avril 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation par NYSE Euronext Paris de l'OPO. - Première cotation sur le marché Alternext. - Emission des actions issues de la conversion des OC et de l'exercice des BSA-C
15 avril 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat de liquidité.
20 avril 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global. - Réunion du Conseil d'Administration constatant la réalisation de l'augmentation de capital.
21 avril 2010	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.
14 mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Date limite du recours à l'Option de Surallocation (26^{ème} résolution de l'AG du 15 février 2010). - Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Le Président rappelle à nouveau, qu'en cas d'insuffisance des souscriptions reçues, le Conseil d'Administration aurait la faculté de limiter l'augmentation de capital par rapport au montant autorisé en fonction des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts, conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, ainsi qu'il résulte des termes de la vingt-cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 15 février 2010.

Par ailleurs, conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars, et compte tenu de la nouvelle augmentation de capital proposée dans le cadre des modifications apportées à l'Offre, le Président propose que :

- comme cela est prévu au titre de la Clause d'extension prévue par le Prospectus, en fonction des demandes exprimées dans le cadre de l'Offre et afin de pouvoir servir des demandes excédentaires, la clause d'extension qui pourrait dès lors être mise en œuvre éventuellement par le Conseil d'Administration devant se prononcer sur les modalités définitives de l'Offre et la fixation du prix définitif de l'introduction de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, porte sur un montant maximal de 343.750 Actions Nouvelles, correspondant à un montant supplémentaire de 15% ;
- aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations dans le cadre de l'introduction en bourse et de faciliter ultérieurement les opérations de stabilisation, l'Option de Surallocation qui pourrait être exercée, en tout ou partie, par Invest Securities pendant une période de 30 jours suivant la nouvelle date de clôture de la période de souscription, soit au plus tard le 14 mai 2010, porte sur un montant maximal de 395.312 Actions Nouvelles (considérant une Clause d'Extension intégralement utilisée).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, et sous condition de l'obtention du visa de l'AMF sur la note complémentaire, de modifier les modalités de l'Offre initialement arrêtées lors de sa réunion du 15 mars 2010 ainsi qu'il suit, à savoir :

- Emission d'un montant maximal de 2.291.667 Actions Nouvelles de valeur nominale de 0,15 euro représentant un montant nominal d'augmentation de capital de 343.750,05 euros correspondant à une souscription (prime incluse) de 11.000.001,60 euros dans le cadre de l'utilisation de la délégation de

- compétence conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2010 dans sa Vingtième-Cinquième Résolution ;
- Fourchette de prix fixée entre 4,80 euros et 5,60 euros ; étant précisé que cette fourchette ne pourra être modifiée et que le prix définitif des actions offertes ne pourra être fixé en dehors de cette fourchette par le Conseil d'Administration ;
 - Calendrier des opérations tel que proposé par le Président ci-avant : clôture de l'OPO le 14 avril 2010 à 17 heures et du Placement Global le 14 avril 2010 à 10 heures,

les autres modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration du 15 mars 2010 restant inchangées, notamment concernant la procédure de fixation du prix d'introduction et les caractéristiques des actions nouvelles émises.

Dans l'hypothèse où le visa de l'AMF serait donné postérieurement au 12 avril 2010, le Conseil se réunira à nouveau pour définir les nouvelles dates pour la période de passation des ordres. En tout état de cause, le Conseil sera convoqué à nouveau avant l'obtention du visa si, entre temps, les conditions de marché changeaient de manière importante et / ou si la construction du livre d'ordres devait conduire à de revoir à nouveau le nombre d'actions à émettre.

Clause d'Extension

En outre, le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, qu'au titre de la Clause d'Extension prévue par le Prospectus, le nombre des Actions Nouvelles pourra être augmenté de 15 % au maximum (soit 343.750 Actions Nouvelles supplémentaires) pour être porté à un nombre maximum de 2.635.417 Actions Nouvelles, correspondant à une augmentation de capital maximale de 395.312,55 €, et que l'exercice éventuel de cette Clause d'Extension sera décidée par le Conseil d'Administration devant se prononcer sur les modalités définitives de l'Offre et la fixation du prix définitif de l'introduction de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit à titre indicatif le 15 avril 2010.

Option de Surallocation

Compte tenu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale en date du 15 février 2010, aux termes de sa vingt-sixième résolution, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le principe d'une augmentation du capital social supplémentaire de 15% par offre au public, par émission d'un nombre maximal de 395.312 Actions Nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (et en supposant au préalable la Clause d'extension intégralement exercée), consentie par la Société à Invest Securities afin de couvrir d'éventuelles surallocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation.

En conséquence, le nombre maximal d'Actions Nouvelles créées dans le cadre de l'augmentation de capital et de l'Offre, avec mise en œuvre de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, serait d'un nombre maximal de 3.030.729 Actions Nouvelles, conduisant à une augmentation de capital d'un montant maximal de 454.609,35€.

Les actions visées par ladite Option de Surallocation seront mises à la disposition du marché au prix de l'introduction en bourse, tel que celui-ci sera déterminé par le Conseil à la clôture de l'Offre. Ladite Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, par Invest Securities pendant une période de 30 jours suivant la date de clôture de la période de souscription, soit à titre indicatif le 14 mai 2010.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de se réunir à nouveau le 15 avril 2010, dans les locaux de la Société, à l'effet de procéder, notamment, à la fixation définitive du prix d'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext ; le Conseil d'Administration arrêtera au cours de cette réunion, les termes du rapport complémentaire à émettre en application des dispositions de l'article R.225-115 du Code de commerce, applicable à l'ensemble des actions offertes au public.

En cas d'insuffisance des souscriptions reçues, ce Conseil d'Administration aura la faculté de limiter l'augmentation de capital par rapport au montant autorisé en fonction des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts, conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, ainsi qu'il résulte des termes de la vingt-cinquième résolution.

POUVOIRS

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration donne tout pouvoir à son Directeur Général aux fins d'établir avec Invest Securities, les termes de la note complémentaire reprenant notamment les modalités ci-dessus arrêtées et de la déposer pour obtention du visa de l'AMF.

Il confère enfin tous pouvoirs à son Directeur Général pour accomplir toutes formalités de publicité nécessaires à l'effet d'informer le public de ces décisions, poursuivre toute démarche, accomplir toute formalité auprès de l'AMF ou de tout organisme dans le cadre de la poursuite du processus d'introduction en bourse de la Société et d'inscription des titres de la Société sur le marché Alternext. Il donne également donne tous pouvoirs au Directeur Général, aux fins de faire paraître les communiqués de presse adéquats dans toutes publications financières de son choix dès l'obtention du visa de l'AMF sur la note complémentaire.

4.7 DATE PREVUE D'EMISSION DES ACTIONS

Les Actions Nouvelles seront émises à la date du règlement-livraison de l'Offre, soit, à titre indicatif, le 20 avril 2010 et après établissement, par l'établissement centralisateur, du certificat de dépôt des fonds.

Un calendrier indicatif des opérations envisagées dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris figure au paragraphe 5.1.3.1 de la note complémentaire au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n° 10-05 5 .

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 CONDITIONS, STATISTIQUES DE L'OFFRE, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES D'UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION

5.1.1 Conditions de l'Offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des Actions Nouvelles dans le public (l'**Offre**) se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'**Offre Publique ou l'OPO**) ;
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le **Placement Global**), comportant :
 - un placement public en France
 - et un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

A titre purement indicatif, il est envisagé d'allouer à l'OPO, sous réserve de la demande, 10% du nombre initial d'actions offertes soit un maximum de 229 167 actions avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Le nombre définitif d'Actions offertes diffusées dans le cadre de l'OPO d'une part et dans le cadre du Placement Global d'autre part est susceptible d'ajustement en fonction de la nature de la demande.

Le nombre définitif d'Actions offertes respectivement dans le cadre du Placement Global et de l'OPO fera l'objet d'un avis publié par NYSE Euronext.

5.1.2 Montant de l'Offre

La diffusion des actions de la Société dans le cadre de l'Offre préalablement à leur admission à la cotation s'effectuera par la Société, dans les proportions décrites ci-après.

Actions mises à la disposition du marché par la Société par voie d'augmentation de capital

Il est prévu que la Société réalise une augmentation de son capital par émission d'un nombre initial maximal de 2 291 667 Actions Nouvelles (sur la base du bas de fourchette), représentant 17,55% du nombre total d'actions et 10,67% du nombre de droits de vote de la Société après opération, ce nombre initial d'actions étant susceptible d'être porté à un nombre maximum de 3 030 729 actions en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation décrites au paragraphe 5.2.5 de la partie 2 de la présente note complémentaire au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n° 10-055.

Le produit brut de l'Offre ressort à 11 000 002 €.

En cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, le produit brut de l'Offre serait égal à 14 547 499,2 €.

5.1.3 Période et procédure de souscription

5.1.3.1 Calendrier indicatif des opérations

15 février 2010	Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société
18 mars 2010	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le Prospectus
19 mars 2010	Diffusion par Nyse Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital Ouverture de l'OPO et du Placement Global
22 mars 2010	Réunion SFAF
31 mars 2010	Décision du Conseil d'Administration de modifier les modalités de l'Offre
8 avril 2010	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note complémentaire au Prospectus
9 avril 2010	Diffusion d'un communiqué de la Société annonçant les nouvelles modalités de l'Offre. Diffusion d'un avis de NYSE Euronext Paris relatif aux nouvelles modalités de l'Offre.
14 avril 2010	Clôture de l'OPO et du Placement Global*
15 avril 2010	Fixation du Prix de l'Offre Publication par Nyse Euronext de l'avis de résultat de l'OPO Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le Marché Alternext Début de la période de stabilisation éventuelle
20 avril 2010	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO, du Placement Global
21 avril 2010	Début des négociations des actions de la Société sur le Marché Alternext de Nyse Euronext Paris
14 mai 2010	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation

5.1.3.2 Procédure

Offre Publique à Prix (OPO) :

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition ou la souscription d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un prestataire de services d'investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le Prospectus.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 14 avril à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique de NYSE Euronext, la transmission à NYSE Euronext aux fins de centralisation.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique pourront être servis avec réduction, suivant les modalités indiquées ci-dessous.

La fraction des ordres inférieure ou égale à 200 actions et la fraction des ordres supérieure à 200 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction des ordres inférieure ou égale à 200 actions bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction des ordres supérieure à 200 actions.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

L'avis de résultat de l'OPO qui sera publié par NYSE Euronext indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres.

Placement Global :

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par INVEST SECURITIES, société de bourse, au plus tard le 14 avril 2010 à 17 heures.

5.1.4 Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités

La présente note complémentaire d'information a été établie en application des dispositions de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF et fait suite à la réduction de l'enveloppe de l'augmentation de capital à 11M€ (au lieu de 20M€ initialement prévue dans le Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055) et de la fixation d'une fourchette de prix (désormais fixée entre 4,80€ et 5,60 € au lieu d'une fourchette de prix indicative entre 5,20€ et 6€ indiquée dans le Prospectus visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055).

Néovacs ayant engagé un processus d'introduction en bourse sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris, un prospectus a été visé par l'AMF le 18 mars 2010 sous le numéro 10-055.

Le Conseil d'Administration de Néovacs réuni le 31 mars 2010 a décidé à l'unanimité de poursuivre ce processus selon de nouvelles modalités de l'Offre et de calendrier telles qu'exposées dans la présente note complémentaire au prospectus.

Il est précisé que les ordres émis dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à prix Ouvert (OPO) sont révocables jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre, soit le 14/04/2010 à 17h. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

L'Offre pourra être annulée par la Société à la date de règlement-livraison si le certificat du dépositaire des fonds relatif aux Actions Nouvelles n'était pas émis.

Si les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation de capital, soit une levée de fonds d'un montant de 8,25M€, n'était pas atteint, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

5.1.5 Réduction de la souscription

Cf. 5.1.3.2

5.1.6 Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum, aux demandes de souscription.

Offre Publique :

Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre Publique. Il est précisé qu'un ordre ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra donc être confié à un seul intermédiaire ; s'agissant d'un compte comportant plusieurs titulaires, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

Placement Global :

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix.

5.1.7 Révocation des demandes de souscription

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction.

5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des actions

Le prix des Actions Nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre devra être versé comptant par les donneurs d'ordre à la date prévue pour le règlement-livraison de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, le 20 avril 2010.

Les actions seront enregistrées au compte des donneurs d'ordres dès que possible à compter de la publication de l'avis de résultat de l'Offre par NYSE Euronext soit, selon le calendrier indicatif, à partir du 15 avril 2010 et au plus tard à la date de règlement livraison soit, selon le calendrier indicatif, le 20 avril 2010.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de Parel, 50 Boulevard Haussmann 75009 Paris, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

5.1.9 Publication des résultats de l'Offre

Le résultat de l'Offre fera l'objet, le 15 avril 2010 d'un avis de NYSE Euronext et, le même jour, d'un communiqué de la Société.

5.1.10 Droits préférentiels de souscription (procédure d'exercice - négociabilité)

N/A

5.2 PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES ACTIONS

5.2.2 Intention de souscription par les actionnaires ou administrateurs actuels

Les trois principaux actionnaires historiques de la Société se sont engagés à souscrire à la présente augmentation de capital selon la répartition suivante :

- Novartis Venture Fund à hauteur de 1M€ ;
- Truffle Capital à hauteur de 1M€ ;
- OTC à hauteur de 0,5M€ ;

Ce montant global de 2,5 M€ pourra être porté à 3,0M€ s'il était besoin pour la réussite de l'opération.

Ces investisseurs détiennent également des obligations convertibles pour un montant de 7,4M€ qui seront intégralement converties en Actions Additionnelles le jour de première cotation sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Le montant des OCA n'est pas inclus dans le produit brut de l'Opération.

5.2.4 Résultats de l'Offre – Début des négociations

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet d'un avis de NYSE Euronext le 15 avril 2010 et d'un communiqué de la Société qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

Les souscripteurs seront informés par leur intermédiaire de leur souscription effective. Il est précisé que la négociation débutera le 21 avril 2010.

5.2.5 Surallocation et rallonge

- Clause d'Extension :

Afin de satisfaire les demandes de souscription reçues dans le cadre de l'Offre, la Société pourra, en fonction de la demande et en accord avec Invest Securities, décider d'augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 31 mars 2010 faisant usage de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 février 2010 à un nombre maximum de 343 750 Actions Nouvelles supplémentaires, soit à un maximum de 15% du nombre initial d'Actions Nouvelles, portant le nombre d'Actions Nouvelles pouvant être émises à 2 635 417 Actions Nouvelles. Cette clause pourra être mis en œuvre par le Conseil d'Administration fixant les modalités définitives et le prix de l'Offre et se tenant le jour de la Centralisation, le 15 avril 2010,

conformément à la 25^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 février 2010 telle que présentée au 4.6 de la partie 2 du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n° 10- 055.

Les Actions Nouvelles visées par la Clause d'Extension seront mises à la disposition du marché au prix de l'Offre.

- Option de Surallocation

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Invest Securities une option permettant la création d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre (incluant la Clause d'Extension intégralement exercée), soit un maximum de 395 312 Actions Nouvelles supplémentaires, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« Option de Surallocation »).

Conformément à la 26^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 février 2010, cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par Invest Securities (tel que défini à la section 6.5 de la partie 2 de la note complémentaire au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n° 10-055), pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la clôture de la période de souscription soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 14 mai 2010 (inclus).

5.3 FIXATION DU PRIX

5.3.1 Modalités de fixation du prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement

Le prix des actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions dans le cadre du Placement Global et sera arrêté en même temps que celui-ci.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre de titres et des demandes d'achat émises par les investisseurs selon la technique dite de "construction du livre d'ordres" telle que développée par les usages professionnels.

Cette confrontation sera effectuée, notamment, sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire,
- quantité demandée, et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par ces investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera dans une fourchette comprise entre 4,80 euros et 5,60 euros par action. Le prix définitif du Placement Global et du prix de l'Offre à Prix Ouvert, ne pourra pas être fixé en dehors de cette fourchette.

Suite à la modification de la fourchette de prix, les nouvelles modalités de l'offre sont mentionnées dans cette note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. Les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Eléments d'appréciation du prix

L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription avec offre au public, afin de permettre l'ouverture du capital de la Société à de nouveaux investisseurs dans le cadre de l'admission aux négociations.

La fourchette de prix, telle qu'elle est proposée dans la présente note complémentaire au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n° 10-055 , a été modifiée le 31 mars 2010 par le Conseil d'Administration de la Société et fait ressortir une capitalisation de la Société (après conversion des obligations convertibles et exercice des BSA-C et réalisation de l'Offre), de 66M€ pour un Prix de l'Offre qui serait égal au point médian de cette fourchette de prix.

Cette fourchette de prix a été déterminée conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, parmi lesquels une analyse financière indépendante réalisée sur la Société par Invest Securities, la perception de l'Offre par les investisseurs et l'état actuel des marchés financiers.

La fourchette de prix proposée peut être appréciée à la lumière notamment des critères suivants :

▪ **Valorisation par méthode rNPV (« risk adjusted Net Present Value »)**

La valorisation rNPV constitue l'une des méthodes les plus pertinentes pour évaluer la Société.

Un scenario-type, classique dans l'industrie des biotechnologies a été appliqué :

1. Paiement initial (« Upfront ») à la signature du contrat de licence, égal en moyenne à 14% de la valeur du contrat, basé sur les statistiques de deals post phase II passés. Pour l'accord en DMLA, signé avant les essais cliniques, un « upfront » de 3% de la valeur du contrat a été appliqué ;
2. Paiements d'étape (« milestones ») échelonnés à chaque entrée en phase clinique suivante, puis à l'approbation (FDA, EMEA...) et enfin à la mise sur le marché. Le total « upfront + milestones » (« Deal value ») a été estimé entre 6% (DMLA) et 27% (lupus) des ventes prévues pour chaque produit en vitesse de croisière ;
3. Royalties reçus des laboratoires partenaires : en moyenne 15% des ventes réalisées par le partenaire, ce qui est normal pour des deals « late stage ». Pour les deals « early stage » comme celui envisagé pour la DMLA, un taux réduit de 5% a été appliqué.

Les flux de revenus ont été calculés en fonction des éléments ci-dessus pour chaque produit et pour chaque année jusqu'en 2023 (expiration des premiers brevets). Ils ont ensuite été probabilisés en fonction des taux d'attrition usuels.

Produit	Stade début 2010	Probabilité de succès %
TNF α -K Crohn	Phase I/II	19
TNF α -K PR	Phase IIa	28
IFN α -K lupus	Début phase I	10
VEGF-K DMLA	préclinique	4

Les flux de revenus, ainsi ajustés du risque et sommés sur la période prise en compte, permettent de calculer la rNPV (« risk adjusted Net Present Value ») de chaque produit puis, par somme des parties, celle de la société. Pour les produits cédés, les dépenses de développement ultérieur à la signature de l'accord de licence, de mise sur le marché, de production et de commercialisation sont à la charge du partenaire.

En plus de cette prise en compte du risque inhérent à chaque produit, les flux ont été actualisés pour tenir compte du risque entreprise. Celui-ci est fonction :

- du taux sans risque (bons du trésor, OAT...);
- du risque du marché boursier (« prime de risque » sur le marché actions);
- du risque entreprise, mesuré par le beta qui exprime la volatilité de chaque entreprise par rapport à l'indice de référence (CAC 40, Dow Jones ...):

▪ **Valorisation par les comparables cotés**

La méthode des sociétés comparables vise à appréhender la valeur de la Société par comparaison à des sociétés cotées de son secteur ayant des produits en phase d'avancement équivalent à la Société (des produits en phase I ou II d'essais cliniques, pas forcément dans les mêmes indications). Cette méthode a l'avantage d'aborder la valorisation de la Société par une approche plus représentative de fonctionnement des marchés financiers, mais présente néanmoins les limites suivantes :

- Les sociétés de biotechnologies présentent toutes des modèles économiques différents, ne sont pas au même niveau d'avancement et n'adressent pas des marchés de taille équivalente. Il est donc difficile de constituer un échantillon de sociétés présentant des caractéristiques comparables ;
- Les sociétés de biotechnologies ne se prêtent pas à une analyse des comparables par multiples d'agrégats financiers, la majorité de ces entreprises n'ayant pas encore atteint le seuil de rentabilité. La méthode ne doit donc être fondée que sur l'observation des valeurs d'entreprise de sociétés considérées comme comparable.

Si l'on retient les plus comparables, et en calculant la valeur de la technologie (capitalisation boursière – trésorerie), la valorisation de Néovacs ressort à :

M€	Capitalisation boursière 22/02/10	Trésorerie estimée	Valeur de la technologie
Genfit	72	15	57
ImmuPharma	81	30	51
Innate	82	47	35
ExonHit	104	24	80
Biotie	92	19	73
4SC	118	10	108
Moyenne	91	24	67
Néovacs	86 (valeur d'équilibre)	11 + 7	68

5.3.2 Publication du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera déterminé le lendemain de la clôture de l'Offre à Prix Ouvert, soit le 15 avril 2010 et fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis de Nyse Euronext Paris S.A.

5.3.3 Disparité de Prix

Nature de l'opération	Date	Actionnaires bénéficiaires	Nb d'actions	Prix Décote / Cours médian d'introduction
Emission de BSA Dahlia	12/12/2001	Dahlia	119 900	Au nominal (0,15€) soit 97,11% de décote
Emission de BSA Debio	04/07/2005	Debioinnovation	83 400	Prix d'exercice 12€ soit une prime de 130,77%
Emission de BSA 2003	26/11/2003	Cf. 17.2 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	10 000	Prix d'exercice de 1,96€, soit une décote de 62,24%
Emission de BSA 2005	16/05/2005	Cf. 17.2 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	40 800	Prix d'exercice de 3,1295€, soit une décote de 39,82%
Emission de BSA 2008	27/06/2008	Cf. 17.2 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	60 000	Prix d'exercice de 2,68€, soit une décote de 48,46%
Emission de BCE 2003	26/11/2003	Cf. 17.3.2 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	3 500	Prix d'exercice de 1,96€, soit une décote de 62,24%
Emission de BCE 2005	16/05/2005	Cf. 17.3.2 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	76 500	Prix d'exercice de 3,1295€, soit une décote de 39,82%
Emission de BCE 2006	12/05/2006	Cf. 17.3.2 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	17 500	Prix d'exercice de 3,13€, soit une décote de 39,81%
Emission de BCE 2007	11/04/2007	Cf. 17.3.2 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	408 700	Prix d'exercice de 3,35€, soit une décote de 35,58%
Emission d'obligations convertibles	19-oct-09	Truffle Capital, OTC Asset Management et Novartis Venture Fund	1 773 089	82,5% du prix de l'introduction en bourse soit une décote de 17,5%
Emission de BSA concomitamment aux obligations convertibles (BSA-C)	19-oct-09	Truffle Capital, OTC Asset Management et Novartis Venture Fund	393 006	Au nominal (0,15€) soit 97,11% de décote
Emission d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles	Engagement du 15 février 2010	Cf. 21.1.4.6 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	550 000	Moyenne pondérée des cinq derniers cours de bourse avec une décote maximale de 20%
Emission d'actions gratuites	Engagement du 15 février 2010	Cf. 21.1.4.6 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	42 000	NA
Emission de BSA	Engagement du 15 février 2010	Cf. 21.1.4.6 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055	138 000	Moyenne pondérée des cinq derniers cours de bourse avec une décote maximale de 20%

* sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€

6. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

Les Actions Existantes composant le capital de la Société à la date du présent Prospectus et les Actions Additionnelles et les Actions Nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Les conditions de cotation des Actions seront fixées dans un avis de NYSE Euronext.

La première cotation des Actions de la Société devrait avoir lieu le 15 avril 2010. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 21 avril 2010.

6.5 STABILISATION

Agissant en qualité de gestionnaire de la stabilisation au nom et pour le compte de la Société, Invest Securities pourra réaliser sur tout marché, toutes interventions d'achat ou de vente d'actions.

Les interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions peuvent notamment aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement.

Eu égard aux caractéristiques de la présente offre d'actions réalisée avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires, les interventions sur le marché du gestionnaire de la stabilisation pourraient ne pas constituer des opérations de stabilisation au sens du paragraphe 7 de l'article 2 du règlement CE no 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Si de telles opérations sont réalisées, elles le seront dans le respect de l'intégrité du marché et de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (Directive « abus de marché »).

Ces interventions pourront avoir lieu à compter du 15 avril 2010 et jusqu'à l'expiration d'une période de 30 jours à compter de cette date soit jusqu'au 14 mai 2010 inclus. Le gestionnaire de la stabilisation n'est toutefois en aucun cas tenu de réaliser de telles opérations et si de telles opérations étaient mises en œuvre, elles pourraient être interrompues à tout moment.

8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

Le produit brut de l'émission des 2 115 385 Actions Nouvelles est égal à 11 M€ sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20 €. La rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés 900 K€ HT. L'ensemble des frais sera payé par la Société.

Le produit brut global de l'émission, incluant les 682 210 Actions Nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sera de 14,55 M€ sur la base d'un prix de 5,20 euros par action, soit le point médian de la fourchette de prix. Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés 1,1M€ HT.

En cas de réalisation de l'Opération à 75%, le produit brut de l'émission serait égal à 8,25M€. Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés 750 K€ HT.

9 DILUTION

9.1 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA QUOTE PART DES CAPITAUX PROPRES

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 2 115 385 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension et Option de Surallocation, et en considérant que l'émission est réalisée au prix de 5,20€ par action, le produit brut de l'émission s'élèverait à 11 000 002 € soit une augmentation de capital social de 317 307,75 € et une prime d'émission de 10 682 694,25 €.

Sur la base du prix de 5,20€ par Action (point médian de la fourchette de prix), les capitaux propres de la Société s'établiraient comme suit :

	Au 31/12/2009	Après division du nominal de l'action par 100	Après émission des Actions Nouvelles*	Après émission des Actions Nouvelles et après exercice de la Clause d'Extension	Après émission des Actions Nouvelles et après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Capitaux propres**	-1 555 016	-1 555 016	16 047 437	17 610 808	19 322 060
Nombre d'actions existantes	84 246	8 424 600	12 706 080	13 023 387	13 388 290
Capitaux propres de la Société par action (€)	-18,46	-0,18	1,26	1,35	1,44

* incluant la conversion des obligations convertibles et l'exercice des BSA-C décrits au §10 et au §21 de la partie I du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055 et hors résultat sur la période

** Après prise en compte des frais liés à la présente opération (Cf §8 de la partie 1 de la présente note complémentaire au Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055)

En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75% sur la base du prix de souscription de 5,20 € par action (point médian de la fourchette de prix), les capitaux propres de Néovacs évolueront de la manière suivante.

	Au 31/12/2009	Après division du nominal de l'action par 100	Après émission des Actions Nouvelles
Capitaux propres	-1 555 016	-1 555 016	13 382 862
Nombre d'actions existantes	84 246	8 424 600	11 784 228
Capitaux propres de la Société par action (€)	-18,46	-0,18	1,14

9.2 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

En supposant un nombre d'Actions Nouvelles émises égal à 2 115 385 hors exercice de Clause d'Extension et à 2 797 595 après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des Actions Nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à :

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Opération	1 %	0,70%
Après émission de 2.115.385 ⁽²⁾ Actions Nouvelles provenant de la présente Offre et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,66%	0,59%
Après émission de 1.586.539 Actions Nouvelles provenant de la présente Offre ⁽³⁾ et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,69%	0,62%

(1) Incluant les obligations convertibles ainsi que l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital décrites au § 21 de la partie 1 du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2010 sous le n°10-055.

(2) Calcul du nombre d'actions sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€.

(3) En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75% (sur la base du point médian de la fourchette).

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente Opération	1 %	0,70%
Après émission de 2.432.692 Actions Nouvelles provenant de la présente Offre après exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,65%	0,58%
Après émission de 2.797.595 Actions Nouvelles provenant de la présente Offre après exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et de 1.773.089 Actions Nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles et de 393.006 provenant de l'exercice des BSA-C	0,63%	0,57%

(Calcul sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€)

Incidence sur la composition du capital social et des droits de vote avant et après opération

- Répartition de l'actionnariat actuelle :

Actionnaires	A la date de visa sur le prospectus				Après division du nominal par 100 et attribution des droits de vote double*			
	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote
Famille Zagury	6 567	7,80%	6 567	7,80%	656 700	7,80%	1 313 400	7,80%
M. Jean François Bensahel	2 044	2,43%	2 044	2,43%	204 400	2,43%	408 800	2,43%
Sous total fondateurs	8 611	10,22%	8 611	10,22%	861 100	10,22%	1 722 200	10,22%
Fonds gérés par Truffe Capital	41 398	49,14%	41 398	49,14%	4 139 800	49,14%	8 279 600	49,15%
Novartis Venture Fund	19 204	22,80%	19 204	22,80%	1 920 400	22,80%	3 840 800	22,80%
OTC Asset Management	8 841	10,49%	8 841	10,49%	884 100	10,49%	1 768 200	10,50%
Sous total investisseurs	69 443	82,43%	69 443	82,43%	6 944 300	82,43%	13 888 600	82,45%
Personnes physiques	2 348	2,79%	2 348	2,79%	234 800	2,79%	464 600	2,76%
Société THE NEPHEWS Ltd	1 234	1,46%	1 234	1,46%	123 400	1,46%	246 800	1,47%
Société ALPHA FI	999	1,19%	999	1,19%	99 900	1,19%	199 800	1,19%
DEBIOINNOVATION	834	0,99%	834	0,99%	83 400	0,99%	166 800	0,99%
Comité scientifique	634	0,75%	634	0,75%	63 400	0,75%	126 800	0,75%
Société JAPAN CLINIC	138	0,16%	138	0,16%	13 800	0,16%	27 600	0,16%
Administrateurs (hors investisseurs)	5	0,01%	5	0,01%	500	0,01%	1 000	0,01%
Dahlia	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres actionnaires	6 192	7,35%	6 192	7,35%	619 200	7,35%	1 233 400	7,32%
								0,00%
Managers/salariés	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
								0,00%
TOTAL	84 246	100%	84 246	100%	8 424 600	100,00%	16 844 200	100,00%

* sous condition suspensive de première cotation de la Société sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris

Répartition de l'actionnariat post conversion des OC et exercice des BSA-C :

Actionnaires	Après conversion des OC et exercice des BSA-C* ("Actions Additionnelles")				Sur une base totalement diluée			
	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote
Famille Zagury	656 700	6,20%	1 313 400	6,91%	656 700	5,45%	1 313 400	6,41%
M. Jean François Bensahel	204 400	1,93%	408 800	2,15%	204 400	1,70%	408 800	2,00%
Sous total fondateurs	861 100	8,13%	1 722 200	9,06%	861 100	7,14%	1 722 200	8,41%
Fonds gérés par Truffe Capital	4 747 444	44,83%	8 887 244	46,75%	4 747 444	39,37%	8 887 244	43,40%
Novartis Venture Fund	3 147 324	29,72%	5 067 724	26,66%	3 147 324	26,10%	5 067 724	24,75%
OTC Asset Management	1 215 627	11,48%	2 099 727	11,05%	1 215 627	10,08%	2 099 727	10,25%
Sous total investisseurs	9 110 395	86,02%	16 054 695	84,45%	9 110 395	75,56%	16 054 695	78,40%
Personnes physiques	234 800	2,22%	464 600	2,44%	234 800	1,95%	464 600	2,27%
Société THE NEPHEWS Ltd	123 400	1,17%	246 800	1,30%	123 400	1,02%	246 800	1,21%
Société ALPHA FI	99 900	0,94%	199 800	1,05%	99 900	0,83%	199 800	0,98%
DEBIOINNOVATION	83 400	0,79%	166 800	0,88%	83 400	0,69%	166 800	0,81%
Comité scientifique	63 400	0,60%	126 800	0,67%	63 400	0,53%	126 800	0,62%
Société JAPAN CLINIC	13 800	0,13%	27 600	0,15%	13 800	0,11%	27 600	0,13%
Administrateurs (hors investisseurs)	500	0,00%	1 000	0,01%	246 300	2,04%	246 800	1,21%
Dahlia	0	0,00%	0	0,00%	119 900	0,99%	119 900	0,59%
Autres actionnaires	619 200	5,85%	1 233 400	6,49%	984 900	8,17%	1 599 100	7,81%
Managers/salariés	0	0,00%	0	0,00%	1 101 200	9,13%	1 101 200	5,38%
TOTAL	10 590 695	100,00%	19 010 295	100,00%	12 057 595	100,00%	20 477 195	100,00%

*Calcul du nombre d'actions créées sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€

Répartition de l'actionnariat après levée de fonds de 11M€ :

Actionnaires	Après levée de fonds de 11M€* correspondant à l'Offre initiale				Après levée de fonds de 11M€ sur une base totalement diluée			
	Nb d'actions	% capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote	Nb d'actions	% DDV et capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote
Famille Zagury	656 700	5,17%	1 313 400	6,22%	656 700	4,63%	1 313 400	5,81%
M. Jean François Bensahel	204 400	1,61%	408 800	1,94%	204 400	1,44%	408 800	1,81%
Sous total fondateurs	861 100	6,78%	1 722 200	8,15%	861 100	6,08%	1 722 200	7,62%
Fonds gérés par Truffle Capital*	4 939 751	38,88%	9 079 551	42,98%	4 939 751	34,85%	9 079 551	40,19%
Novartis Venture Fund	3 339 631	26,28%	5 260 031	24,90%	3 339 631	23,56%	5 260 031	23,28%
OTC Asset Management	1 311 780	10,32%	2 195 880	10,39%	1 311 780	9,26%	2 195 880	9,72%
Sous total investisseurs	9 591 162	75,48%	16 535 462	78,27%	9 591 162	67,67%	16 535 462	73,19%
Personnes physiques	234 800	1,85%	464 600	2,20%	234 800	1,66%	464 600	2,06%
Société THE NEPHEWS Ltd	123 400	0,97%	246 800	1,17%	123 400	0,87%	246 800	1,09%
Société ALPHA FI	99 900	0,79%	199 800	0,95%	99 900	0,70%	199 800	0,88%
DEBIOINNOVATION	83 400	0,66%	166 800	0,79%	83 400	0,59%	166 800	0,74%
Comité scientifique	63 400	0,50%	126 800	0,60%	63 400	0,45%	126 800	0,56%
Société JAPAN CLINIC	13 800	0,11%	27 600	0,13%	13 800	0,10%	27 600	0,12%
Administrateurs (hors investisseurs)	500	0,00%	1 000	0,00%	246 300	1,74%	246 800	1,09%
Dahlia	0	0%	0	0%	119 900	0,85%	119 900	0,53%
Autres actionnaires	619 200	4,87%	1 233 400	5,84%	984 900	6,95%	1 599 100	7,08%
Managers/Salariés	0	0,00%	0	0,00%	1 101 200	7,77%	1 101 200	4,87%
Nouveaux investisseurs	1 634 618	12,86%	1 634 618	7,74%	1 634 618	11,53%	1 634 618	7,24%
TOTAL	12 706 080	100,00%	21 125 680	100,00%	14 172 980	100,00%	22 592 580	100,00%

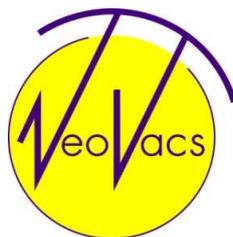
*Calcul du nombre d'actions créées sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€

Répartition de l'actionnariat après Offre incluant l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation :

Actionnaires	Après Opération incluant l'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation*				Après Opération incluant l'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation sur une base totalement diluée			
	Nb d'actions	% du capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote	Nb d'actions	% DDV et capital	Nb de droits de vote	% de droits de vote
Famille Zagury	656 700	4,91%	1 313 400	6,02%	656 700	4,46%	1 313 400	5,73%
M. Jean François Bensahel	204 400	1,53%	408 800	1,87%	204 400	1,39%	408 800	1,78%
Sous total fondateurs	861 100	6,43%	1 722 200	7,90%	861 100	5,84%	1 722 200	7,52%
Fonds gérés par Truffle Capital*	4 939 751	36,90%	9 079 551	41,63%	4 939 751	33,52%	9 079 551	39,63%
Novartis Venture Fund	3 339 631	24,94%	5 260 031	24,12%	3 339 631	22,66%	5 260 031	22,96%
OTC Asset Management	1 311 780	9,80%	2 195 880	10,07%	1 311 780	8,90%	2 195 880	9,59%
Sous total investisseurs	9 591 162	71,64%	16 535 462	75,82%	9 591 162	65,09%	16 535 462	72,18%
Personnes physiques	234 800	1,75%	464 600	2,13%	234 800	1,59%	464 600	2,03%
Société THE NEPHEWS Ltd	123 400	0,92%	246 800	1,13%	123 400	0,84%	246 800	1,08%
Société ALPHA FI	99 900	0,75%	199 800	0,92%	99 900	0,68%	199 800	0,87%
DEBIOINNOVATION	83 400	0,62%	166 800	0,76%	83 400	0,57%	166 800	0,73%
Comité scientifique	63 400	0,47%	126 800	0,58%	63 400	0,43%	126 800	0,55%
Société JAPAN CLINIC	13 800	0,10%	27 600	0,13%	13 800	0,09%	27 600	0,12%
Administrateurs (hors investisseurs)	500	0,00%	1 000	0,00%	246 300	1,67%	246 800	1,08%
Dahlia	0	0%	0	0%	119 900	0,81%	119 900	0,52%
Autres actionnaires	619 200	4,62%	1 233 400	5,66%	865 000	5,87%	1 233 400	5,38%
Managers/Salariés	0	0,00%	0	0,00%	1 101 200	7,47%	1 101 200	4,81%
Nouveaux investisseurs	2 316 828	17,30%	2 316 828	10,62%	2 316 828	15,72%	2 316 828	10,11%
TOTAL	13 388 290	100,00%	21 807 890	100,00%	14 735 290	100,00%	22 909 090	100,00%

*Calcul du nombre d'actions créées sur la base du point médian de la fourchette, soit 5,20€

ANNEXES



Néovacs annonce le recrutement du premier patient dans un essai clinique de Phase II avec le TNF α -Kinoïde dans la Polyarthrite Rhumatoïde

Paris, le 29 mars 2010 - Néovacs, entreprise de biotechnologie spécialisée dans le développement d'immunothérapies actives pour traiter des maladies auto-immunes, inflammatoires et cancéreuses, annonce qu'il a été procédé, en France, à la première injection chez le premier patient dans un essai clinique de Phase II, destiné à démontrer l'intérêt du TNF α -Kinoïde (TNF-K) dans le traitement de patients souffrant de Polyarthrite Rhumatoïde chez lesquels un traitement par anticorps monoclonal anti-TNF α a échoué suite au développement de résistances à ces anticorps monoclonaux.

Cet essai est la première partie clinique du programme TRACKER¹, projet pour lequel Néovacs et Biomedical diagnostics (bmd), société spécialisée dans les kits de diagnostic des maladies auto-immunes, ont obtenu en 2008 une aide de la part d'Oséo ISI de 7,9 millions d'euros dont 6,4 millions pour Néovacs qui est le chef de file.

A propos de l'essai de Phase II avec TNF α -Kinoïde dans la polyarthrite rhumatoïde

Cette étude randomisée, menée en double aveugle, contre placebo, inclura jusqu'à 48 patients dans 3 pays : la France, la Belgique et la Suisse, où toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues. L'objectif principal de cette étude est de déterminer (en fonction des réponses immunitaires des patients) les doses et modalités d'administration qui seront ensuite testées au cours d'une étude de Phase IIb/III. L'innocuité et l'efficacité clinique du traitement seront des critères secondaires de l'essai. Les résultats de l'étude sont attendus mi-2011.

Le TNF-K de Néovacs a fait l'objet de publications et de présentations dans des revues et des congrès scientifiques prestigieux parmi lesquels : « *Arthritis Research & Therapy* » (2009) ; « *Proceedings of the National Academy of Sciences* » (PNAS – 2006) et le congrès GASTRO 2009 à Londres. Fin 2008, le TNF-K a été sélectionné par Thomson Reuters comme le médicament le plus prometteur entré en Phase II.

Le Pr. Marie-Christophe Boissier, Chef de service de Rhumatologie à l'Hôpital Avicenne à Bobigny et Directeur du laboratoire « Physiopathologie et biothérapies de la Polyarthrite Rhumatoïde » de l'Université Paris 13 souligne : « *Cette injection du TNF-K sur un premier patient est une étape très importante et prometteuse face au véritable problème de résistances aux traitements de la polyarthrite rhumatoïde avec les anticorps monoclonaux anti-TNF. L'approche d'immunisation active anti-TNF avec le kinoïde de Néovacs peut apporter une solution efficace aux nombreux patients atteints de cette maladie très invalidante* ».

«Le recrutement du premier patient de cette étude de Phase II sur le TNF-K est une avancée majeure dans le développement de ce candidat médicament dans la Polyarthrite Rhumatoïde, marché estimé à plus de 7 milliards de \$ en 2007», souligne Guy-Charles Fanneau de La Horie, Directeur Général de NÉOVACS.

Néovacs a conduit plusieurs essais précliniques dans des modèles de Polyarthrite Rhumatoïde et mène, depuis 2008, une étude de Phase I/II (qui va se terminer en 2010) dans la maladie de Crohn dont les premiers résultats cliniques très encourageants ont été présentés à GASTRO 2009 à Londres. En 2010, la société va lancer 2 autres études cliniques, en plus de la Phase IIa avec le TNF-K dans la Polyarthrite Rhumatoïde:

- Une étude de Phase IIa avec le TNF-K dans la maladie de Crohn,
- Une étude de Phase I/II avec un second produit, l'IFN-Kinoïde (IFN-K), dans le Lupus. Cette étude a été autorisée par les Autorités belges et devrait débuter dans les semaines à venir.

¹ Le projet « Tracker » a pour ambition de développer une stratégie globale de prise en charge de patients atteints de polyarthrite rhumatoïde. L'objectif primaire du projet TRACKER est de valider les outils de diagnostic de ces anticorps neutralisants, mis au point par bmd, et de tester une solution thérapeutique par immunisation active anti-TNF, développée par Néovacs.

A propos des maladies auto-immunes TNF α -dépendantes

Ces maladies sont principalement articulaires (polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante, arthrite psoriasique, etc.), digestives (la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique) et cutanées (le psoriasis). Rien que dans les 7 principaux pays développés (USA, Japon, GB, Allemagne, France, Italie et Espagne), on compte 9,3 millions de personnes atteintes par les maladies articulaires, 2,1 millions par les maladies digestives et 16,5 millions par le psoriasis (Datamonitor, 2007).

A propos de la Polyarthrite Rhumatoïde (PR)

La Polyarthrite Rhumatoïde est une maladie inflammatoire auto-immune dans laquelle le système immunitaire attaque la membrane synoviale et/ou la capsule articulaire. Initialement la réponse inflammatoire mène à une destruction progressive de l'articulation, incluant les muscles, tendons et ligaments. Cela produit une douleur, un gonflement, des déformations sévères et progressives de l'articulation et une perte fonctionnelle de l'articulation conduisant à des problèmes de mobilité et de dextérité. Tous ces symptômes ont un impact sur la durée de vie des patients.

A titre d'exemple, les statistiques concernant la Polyarthrite Rhumatoïde sont préoccupantes : 5 ans après le diagnostic, 29% des patients qui travaillaient ont dû arrêter. Ce chiffre atteint 31,5% à 10 ans. En plus de ces symptômes spécifiques, la PR est associée à une réduction de l'espérance de vie avec par exemple une plus grande incidence de certains cancers tels que le lymphome apparaissant chez les patients avec une PR. Ainsi, une femme de 50 ans souffrant de Polyarthrite Rhumatoïde a une espérance de vie diminuée de 4 ans par rapport à une femme du même âge n'en souffrant pas.

La population de patients avec PR est souvent stratifiée en fonction de la sévérité de la maladie : il est estimé que 50% des victimes ont une maladie bénigne (beaucoup d'entre eux non diagnostiqués), 30% une maladie modérée et 20% une maladie sévère. La prévalence de la PR est estimée entre 0,3% et 1% de la population. Alors que la PR peut toucher tout le monde, y compris les enfants, approximativement 70% des patients avec une PR sont des femmes et le début apparaît habituellement entre 30 et 50 ans.

Le 19 mars 2010, Néovacs a annoncé son projet d'introduction en bourse sur le marché Alternext de NYSE Euronext, suite à l'obtention, par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 18 mars 2010, du visa n°10-055 sur le prospectus relatif à son introduction en bourse.

A propos de Néovacs

Néovacs, spin-off de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris), est une société de biotechnologie, basée à Paris, qui ambitionne de devenir un acteur majeur dans le traitement des maladies auto-immunes, inflammatoires et cancéreuses. La Société est leader dans le domaine de l'immunothérapie active contre les cytokines humaines grâce à une nouvelle approche avec des produits appelés Kinoïdes. Le portefeuille de Néovacs est actuellement composé de 3 produits : le TNF-K, l'IFN-K et le VEGF-K

Le TNF-K, son composé le plus avancé, une immunothérapie ciblant certaines maladies inflammatoires impliquant le TNF α , entre en phase II dans la Polyarthrite Rhumatoïde et devrait entrer en phase II dans la maladie de Crohn mi-2010. Ce candidat médicament est aussi l'objet d'une collaboration avec la société de diagnostic bmd, avec pour objectif de développer des outils théranostiques permettant des soins personnalisés chez les patients ayant développé une résistance aux traitements actuels (anticorps monoclonaux) et n'y répondant plus. Ce programme est soutenu financièrement par Oséo ISI.

Au cours du premier semestre 2010, la société devrait également commencer les essais cliniques sur l'homme pour son deuxième candidat produit, l'IFN-K, une immunothérapie ciblant l'interféron alpha (IFN α) destinée au traitement du lupus.

La R&D de la société a généré un considérable ensemble de brevets qui assurent une excellente protection de sa plateforme technologique et des produits dérivés, les Kinoïdes®. Ses principaux investisseurs sont Truffle Capital, Novartis Venture Fund et OTC Asset Management. Pour de plus amples renseignements, visitez le site Néovacs à www.neovacs.com

Avertissement :

Ce communiqué de presse contient des informations sur les marchés dans lesquels la Société opère et des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ces informations et projections sont fondées sur des hypothèses raisonnables, elles peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus enregistré auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.Neovacs.com).



Introduction en bourse de NEOVACS sur Alternext : prolongation de la période de souscription jusqu'au 14 avril

Paris, le 30 mars 2010

NEOVACS a décidé de prolonger la période de souscription des titres offerts dans le cadre de son introduction en bourse sur Alternext, conformément au paragraphe 5.1.3.1 du Prospectus visé en date du 18 mars 2010 sous le numéro 10.055. Initialement prévue le mardi 30 mars, la date de clôture de l'Offre Publique et du Placement Global est désormais fixée au mardi 14 avril. Les caractéristiques de l'opération restent inchangées.

Entreprise de biotechnologie spécialisée dans le développement d'immunothérapies actives pour traiter des maladies auto-immunes, inflammatoires et cancéreuses, NEOVACS rappelle qu'elle vient d'annoncer qu'il a été procédé, en France, à la première injection chez le premier patient dans un essai clinique de Phase II, destinée à démontrer l'intérêt du TNF α -Kinoïde (TNF-K) dans le traitement de patients souffrant de Polyarthrite Rhumatoïde chez lesquels un traitement par anticorps monoclonal anti-TNF α a échoué suite au développement de résistances à ces produits.

Les fonds levés permettront à NEOVACS d'accélérer le développement de ses produits, notamment celui du composé le plus avancé, le Kinoïde® TNF α -K, entré en phase II dans la Polyarthrite Rhumatoïde et qui devrait entrer également en phase II dans la maladie de Crohn mi-2010, alors que les résultats préliminaires pour cette maladie sont déjà très encourageants. Ces fonds permettront aussi de lancer les essais cliniques du deuxième candidat médicament, le Kinoïde® IFN α -K, une immunothérapie ciblant l'interféron alpha (IFN α) destinée au traitement du lupus.

La souscription à l'offre est possible pour tous les particuliers en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de NEOVACS, www.neovacs.fr, et en le transmettant à son intermédiaire financier habituel.

Le nouveau calendrier de l'Offre est le suivant :

30 mars 2010	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis relatif au rallongement de la période de l'OPO et du Placement Global
14 avril 2010	Clôture de l'OPO et du Placement Global (17h)
15 avril 2010	Fixation du Prix de l'Offre par le Conseil d'Administration Publication par NYSE Euronext de l'avis de résultat de l'OPO Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre 1ère cotation des actions de la Société sur le Marché Alternext Début de la période de stabilisation éventuelle
20 avril 2010	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO, du Placement Global
21 avril 2010	Début des négociations des actions de la Société sur le Marché Alternext de NYSE Euronext Paris
14 mai 2010	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation

A propos de NEOVACS

Néovacs, spin-off de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris), est une société de biotechnologie, basée à Paris, qui ambitionne de devenir un acteur majeur dans le traitement des maladies auto-immunes, inflammatoires et cancéreuses. La Société est leader dans le domaine de l'immunothérapie active contre les cytokines humaines grâce à une nouvelle approche avec des produits appelés Kinoïdes. Le portefeuille de Neovacs est actuellement composé de 3 produits : le TNF α -K, l'IFN α -K et le VEGF-K. En 2008, le TNF α -K, a été sélectionné par Thomson Reuters comme le médicament le plus prometteur entré en Phase II.

Le TNF-K, son composé le plus avancé, une immunothérapie ciblant certaines maladies inflammatoires impliquant le TNF α , entre en phase II dans la Polyarthrite Rhumatoïde en et devrait entrer en phase II dans la maladie de Crohn mi 2010. Ce candidat médicament est aussi l'objet d'une collaboration avec la société de diagnostic, Biomedical Diagnostics (bmd), avec pour objectif de développer des outils théranostiques permettant des soins personnalisés chez les patients ne répondant plus aux traitements actuels (anticorps monoclonaux). Ce programme est soutenu financièrement par Oséo ISI.

Au cours du premier semestre 2010, la société devrait également commencer les essais cliniques sur l'homme pour son deuxième candidat produit, l'IFN α -K, une immunothérapie ciblant l'interféron alpha (IFN α) destinée au traitement du lupus.

La R&D de la société a généré un considérable ensemble de brevets qui assurent une excellente protection de sa plateforme technologique et des produits dérivés, les Kinoïdes®. Ses principaux investisseurs sont Truffle Capital, Novartis Venture Fund et OTC Asset Management. Pour de plus amples renseignements, visitez le site de NEOVACS : www.neovacs.fr.



Un deuxième Kinoïde de Néovacs entre en phase clinique *Début d'une étude de Phase I/II pour l'IFN α -Kinoïde sur des patients souffrant d'un lupus*

Paris, le 7 avril 2010 -- Néovacs, entreprise de biotechnologie spécialisée dans le développement d'immunothérapies actives pour traiter des maladies auto-immunes et chroniques, annonce aujourd'hui qu'elle vient de commencer une étude clinique de Phase I/II de son Interféron alpha (IFN α) Kinoïde chez des patients souffrant de lupus. Les autorisations des autorités réglementaires et des comités éthiques ont été accordées pour la réalisation de cet essai en France et en Belgique, et des demandes d'autorisations sont en cours pour d'autres pays d'Europe. L'IFN α -K est le deuxième candidat-produit d'immunothérapie active par administration de Kinoïde qui entre en phase clinique.

« Aujourd'hui, nous sommes toujours confrontés à un besoin urgent pour de nouveaux traitements contre le lupus et, le choix de l'interféron alpha comme cible thérapeutique est l'une des stratégies les plus prometteuses actuellement à l'étude, » commente le Professeur Frédéric Houssiau, l'un des grands spécialistes du lupus, chef du service de Rhumatologie à la Clinique Universitaire St Luc de Bruxelles et l'Investigateur Principal de cette étude. *« Nous sommes donc très enthousiastes de pouvoir tester la nouvelle immunothérapie anti-IFN α de Néovacs chez des patients atteints de lupus ».*

L'étude de Phase I/II suivra un schéma d'escalade de dose et sera menée en double aveugle versus placebo, la randomisation se faisant par niveau de dose. Les sujets participant à l'étude doivent présenter des symptômes modérés de la maladie. L'objectif principal de l'étude est de recueillir des informations sur l'innocuité du traitement. Les objectifs secondaires sont la réponse immunitaire au Kinoïde, et des mesures évaluant la maladie, avec des index d'activité de la maladie et des marqueurs de l'activité liée à l'IFN α . En fonction du recrutement des participants, les premiers résultats de cette étude (après levée de l'aveugle) sont attendus début 2011.

« Nous sommes ravis de voir notre deuxième produit entrer en phase clinique, » déclare Pierre Vandepapelière, Vice-Président en charge du Développement Clinique chez Néovacs. *« Notre approche innovante peut présenter des bénéfices importants pour les patients souffrant d'un lupus, notamment la possibilité d'être efficace contre les 13 sous-types d'interféron alpha, ainsi qu'une excellente observance thérapeutique grâce à des administrations peu fréquentes. »*

A propos du lupus

Le lupus est une affection auto-immune chronique, menaçant le pronostic vital du malade, dans laquelle l'organisme génère des auto-anticorps, attaquant surtout le noyau des cellules. Les estimations de la fréquence de cette maladie varient beaucoup. Une étude citée sur le site internet du CDC estime à 322 000 le nombre de personnes ayant un lupus érythémateux disséminé avéré ou probable aux Etats-Unis, alors que la fondation Lupus Foundation of America évalue la fréquence de cette maladie à 1,5 million de personnes atteintes aux USA et 5 millions dans le monde entier. Le lupus peut survenir à tout âge, mais il apparaît généralement chez les personnes âgées de 15 à 45 ans. Environ 90 % des personnes diagnostiquées sont des femmes. Les symptômes peuvent être une fatigue extrême, des articulations douloureuses et enflées, de la fièvre, des rougeurs et des problèmes rénaux. Le lupus peut provoquer de l'arthrite, une insuffisance rénale, une inflammation cardiaque et pulmonaire, des anomalies du système nerveux central, une inflammation des vaisseaux sanguins et des troubles hématologiques. Au cours de ces dernières dizaines d'années, aucun nouveau traitement n'a été enregistré pour le traitement du lupus. Des chercheurs ont mis en évidence une surproduction d'interféron alpha, une cytokine jouant un rôle crucial dans la régulation du système immunitaire, qui serait fortement impliqué dans cette maladie.

A propos de Néovacs

Néovacs est une société de biotechnologie, spécialisée dans le traitement des maladies auto-immunes, inflammatoires et autres maladies chroniques grâce à sa technologie d'immunothérapie active. Spin-off de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris), elle a été fondée par le Pr Daniel Zagury, un éminent immunologiste. Ses principaux investisseurs sont Truffle Capital, Novartis Venture Fund et OTC Asset Management.

Le portefeuille de Néovacs est constitué de 3 candidats médicaments : le TNF α -K, l'IFN α -K et le VEGF-K. Le principal programme d'immunothérapie de la société, le TNF α -K, est axé sur le traitement des maladies auto-immunes médiées par le TNF α . Ce produit est en cours d'essai clinique de Phase I/II chez des patients atteints de la maladie de Crohn, et en essai de Phase II dans la polyarthrite rhumatoïde. Cette étude clinique fait aussi l'objet d'une collaboration avec la société de diagnostics bmd, dans le but de développer des outils théranostiques pour les soins personnalisés. Fin 2008, le TNF-K a été sélectionné par Thomson Reuters comme le traitement le plus prometteur entré en essai clinique de Phase II.

Le deuxième candidat produit de la société, l'IFN α K, une immunothérapie dirigée contre l'interféron alpha (IFN α) chez les patients atteints de lupus, entre en Phase I/II dans le traitement du lupus. La R&D de la société a généré un ensemble considérable de brevets.

Pour de plus amples renseignements sur Néovacs, visitez notre site web : www.neovacs.com.

Avertissement :

Ce communiqué de presse contient des informations sur les marchés dans lesquels la Société opère et des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ces informations et projections sont fondées sur des hypothèses raisonnables, elles peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus enregistré auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.neovacs.com).